



Pour publication immédiate : 08/07/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO PROMULGUE UN DECRET NOMMANT LE
PROCUREUR GENERAL DE L'ETAT DE NEW YORK PROCUREUR SPECIAL DANS
LES AFFAIRES IMPLIQUANT DES AGENTS DES FORCES DE L'ORDRE DANS
DES DECES DE CIVILS**

*Le Gouverneur promulgue le décret accompagné de douzaines de défenseurs
communautaires ; une transcription audio est disponible [lci](#)*

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a promulgué aujourd'hui le Décret n° 147, qui nomme le Procureur Général de l'Etat de New York procureur spécial dans les affaires liées aux décès de civils non armés causés par des agents des forces de l'ordre. Le décret permet également au procureur spécial d'examiner les affaires où la question est de savoir si le civil était armé et dangereux au moment de son décès. Le Gouverneur a signé le décret cet après-midi à la Faculté de justice pénale John Jay de CUNY (CUNY John Jay College of Criminal Justice) dans la Ville de New York accompagné d'une douzaine de défenseurs communautaires et d'élus qui ont fait pression pour renforcer le système de justice pénale dans l'Etat de New York.

Gwen Carr, mère d'Eric Garner ; Constance Malcolm, mère de Ramarley Graham ; Iris Baez, mère d'Anthony Baez ; Hawa Bah, mère de Mohamed Bah ; Margarita Rosario, mère d'Anthony Rosario et tante d'Hilton Vega ont déclaré

conjointement : « Pendant des décennies, nos familles et celles des autres New Yorkais tués par la police ont été confrontées à des injustices répétées, non seulement en perdant des proches en raison de la violence policière de ceux qui sont chargés de servir et de protéger mais aussi du manquement des procureurs de district locaux à ne pas tenir les policiers responsables de ces décès en vertu de la loi. Un grand nombre d'entre nous a réclamé un procureur spécial pendant des décennies, et cette réforme résulte de l'héritage des New Yorkais dont le décès injuste remonte à longtemps et de la détermination de nos familles. Aujourd'hui, le Gouverneur Cuomo entend nos voix et celles des autres New Yorkais qui soutiennent l'égalité dans la justice pour adopter une réforme importante visant à mettre fin à ce conflit d'intérêt. Rien ne ramènera nos proches à la vie, et il ne s'agissait pas simplement de nos familles – il s'agissait de tous ceux qui sont venus après nous parce que nous comprenons profondément la douleur et la souffrance de perdre un proche et de savoir que sa vie ne compte pas dans notre système judiciaire. Alors que l'Etat de New York devient un chef de file national avec

cette réforme, il reste beaucoup à faire pour assurer que nos enfants et nos proches ne soient plus injustement tués par la police en premier lieu. Nous espérons collaborer avec le Gouverneur Cuomo et d'autres dirigeants pour faire avancer l'Etat de New York vers l'objectif de s'appuyer sur la mesure importante d'aujourd'hui pour mettre fin aux manières policières discriminatoires et abusives qui menacent nos familles et nos communautés. »

Dr. Hazel N. Dukes, Président de la Conférence de l'Etat de New York, NAACP New York State Conference, a déclaré : « Il s'agit d'un décret important qui assurera que les communautés de couleur notamment les afro-américains, latino-américains et d'autres minorités seront protégées contre les bavures policières. Avec ce décret, un procureur spécial aura l'autorité pour examiner, enquêter et poursuivre les affaires où des civils non armés ont été tués. Nous remercions le Gouverneur Andrew Cuomo pour sa vision et son engagement à protéger toutes nos communautés. »

Russell Simmons a déclaré : « Je félicite le Gouverneur Cuomo pour tenir sa promesse et promulguer un décret nommant un procureur spécial pour les affaires impliquant la mort de civils non armés par les forces de l'ordre. Cette démonstration de leadership par le Gouverneur Cuomo devrait provoquer un changement dans tout le pays, pour que chaque Etat ait des procureurs spéciaux, impartiaux qui enquêtent sur ces affaires. Il y a un besoin urgent pour une vaste réforme du système de justice pénale afin de restaurer la confiance entre les communautés et les forces de l'ordre, et je pense qu'il s'agit d'une étape dans la bonne direction. Cependant, j'invite la Législature de l'Etat de New York à adopter une réforme globale lors de la prochaine session. »

Michael Hardy, Vice-Président Exécutif & Conseiller Général, Réseau d'action nationale (National Action Network), a déclaré : « Ce décret est exactement ce dont nous avons besoin dans l'Etat de New York pour garantir que les affaires de décès de civils impliquant des policiers font l'objet d'enquêtes dans toute la mesure permise par la loi. Je voudrais féliciter le Gouverneur Cuomo pour prendre cette mesure, parce qu'il s'agit d'une mesure dont notre Etat – et notre nation – avaient grandement besoin. Ensuite, j'espère que d'autres Etats suivront notre chemin pour ramener la confiance dans le système judiciaire. »

Mme Elijah, Directrice Exécutive, Association des services correctionnels de l'Etat de New York (Correctional Association of New York), a déclaré : « La nomination du Gouverneur Cuomo du Procureur Général comme procureur spécial dans ces affaires troublantes signale heureusement une nouvelle ère de responsabilisation qui est essentielle pour assurer une procédure objective à l'abri des programmes politiques. »

Eric Schneiderman, Procureur Général, a déclaré : « En décembre, j'ai soutenu les défenseurs de la réforme et d'autres représentants publics pour attirer l'attention sur la crise de la confiance liée aux enquêtes sur les décès de civils non armés aux mains de la police. Aujourd'hui, le Gouverneur Cuomo a promulgué un décret pour renforcer le

pouvoir de mon bureau pour enquêter et, le cas échéant, poursuivre ces affaires. Je ne peux imaginer plus importante responsabilité, et mon bureau traitera ces affaires avec le niveau le plus élevé d'attention, de professionnalisme et d'indépendance. »

David Peterson, Ancien Gouverneur, a déclaré : « Pour les familles et les amis qui ont perdu un proche lors d'une altercation avec la police, c'est une excellente nouvelle. Nommer un procureur spécial assurera que la justice est rendue équitablement et que ces affaires font l'objet de l'attention et des efforts appropriés au cours de la procédure. Je félicite le Gouverneur Cuomo pour une fois de plus prendre position sur une question controversée et s'y attaquer de front. »

Le Président de l'Assemblée Carl E. Heastie a déclaré : « J'espère que ce décret offrira un certain réconfort aux familles, parce qu'il s'agit d'affaires qui méritent un examen indépendant pour assurer que la justice a été rendue. Avec le Gouverneur Cuomo, nous continuerons de nous battre pour une nouvelle loi qui permettra la nomination d'un procureur spécial pour enquêter sur les affaires où un policier fait usage d'une force mortelle. Cela permettra de rétablir la confiance du public dans notre système judiciaire et assurera que ces procédures sont équitables et impartiales. »

Le Parlementaire du Congrès Hakeem Jeffries a déclaré : « Dans une démocratie, tout le monde a droit à une protection équitable en vertu de la loi. Cependant, lorsqu'un policier franchit la limite et fait apparemment usage d'une force excessive, le système judiciaire pénal échoue souvent à tenir ce policier responsable. Cela doit changer. Lorsqu'un policier prend la vie d'un civil non armé, il devrait y avoir une enquête équitable et objective. La manière la plus efficace pour réaliser cet objectif passe par la nomination d'un procureur indépendant. Le Gouverneur Cuomo doit être félicité pour sa vision et son leadership déterminé à cet égard. »

Le Député Keith L.T. Wright a déclaré : « Suite à l'indignation généralisée de la communauté et des exemples innombrables d'injustice, nommer le Procureur Général procureur spécial dans les affaires de bavures policières est la bonne décision pour l'Etat de New York. Pendant des décennies, j'ai défendu cet effort à la Législature, et je suis confiant que cela permettra de rétablir la confiance entre nos communautés et la police tout en garantissant la justice pour les victimes de ces crimes haineux. Les New Yorkais devraient bénéficier grandement du décret du Gouverneur et j'ai hâte de poursuivre nos efforts collectifs pour développer une résolution permanente incluant une réforme du grand jury. »

Le Sénateur Adriano Espaillat a déclaré : « Au cours des derniers mois, les communautés de l'ensemble de la nation ont été déchirées par des incidents de décès de civils impliquant la police qui ont érodé la confiance dans notre système de justice pénale. Je félicite le Gouverneur Cuomo pour nommer le Procureur Général procureur spécial dans les affaires de décès de civils impliquant la police, et j'espère continuer à travailler avec lui pour trouver une solution permanente. Dans l'intérim, j'ai confiance que le Procureur Général Eric Schneiderman sera un procureur spécial impartial. »

Le Sénateur Gustavo Rivera a déclaré : « Ce décret est une étape positive à la lumière de l'échec du Sénat dirigé par les républicains pour adopter une réforme de la justice pénale significative. Il contribuera grandement à restaurer la confiance du public dans notre système judiciaire alors que nous nous efforçons d'adopter une solution permanente à la Législature. Nous avons un système déficient qui ne traite pas tous les New Yorkais équitablement en vertu de la loi et je félicite le Gouverneur Cuomo pour prendre cette importante mesure pour le réformer. »

La Sénatrice Ruth Hassell-Thompson a déclaré : « De Ramarley Graham à Michael Brown, notre nation a vu trop de morts aux mains des forces de l'ordre. Grâce au leadership du Gouverneur Cuomo, l'Etat de New York effectue la déclaration que ces affaires tragiques seront traitées avec indépendance et équité. Une mort est déjà de trop, et en nommant un procureur spécial, cet Etat prend une mesure courageuse dans la bonne direction. »

Le Député Michael Blake a déclaré : « Aujourd'hui, l'arc de l'univers moral s'est définitivement infléchi vers la justice, comme je félicite le Gouverneur Cuomo pour signer le décret nommant le Procureur Général Schneiderman procureur spécial. En tant que Co-Président de la Commission de justice pénale du caucus législatif noir, portoricain, hispanique & asiatique (Criminal Justice committee of the Black, Puerto Rican, Hispanic & Asian Legislative Caucus), nous avons fait pression pour cette victoire dans le cadre de notre ensemble de mesures de justice pénale Avant, Pendant et Après (Before, During & After) pour soutenir les familles. Lorsque nous devons utiliser le slogan BlackLivesMatter, c'est un rappel pour indiquer que beaucoup trop d'entre nous pensent que beaucoup trop d'autres ne croient pas que nos vies et notre justice comptent. Les familles de ces victimes ne reverront plus jamais leurs proches. Mais, nous leur accordons la dignité en prenant une mesure claire pour assurer que d'autres familles auront une chance d'obtenir justice. La plupart des policiers font un excellent et noble travail. La décision d'aujourd'hui assure simplement que lorsque l'injustice survient, la possibilité existe que les voix et les vies comptent. »

Le Député Nick Perry a déclaré : « Pour les familles et les associations de défense qui se sont investis massivement dans le combat pour un meilleur système judiciaire, ce décret promulgué aujourd'hui est extrêmement important. Je suis fier de me tenir aux côtés du Gouverneur Cuomo dans sa nomination d'un procureur spécial, pour aider efficacement ceux qui autrement ne sont pas entendus. Aujourd'hui, nous effectuons un grand pas en avant dans la lutte pour réformer notre système judiciaire, et je remercie le Gouverneur pour prendre des mesures rapides sur cette question d'une importance capitale. »

Le Sénateur Kevin Parker a déclaré : « Les récentes affaires de citoyens morts aux mains des forces de l'ordre ont laissé un sentiment de découragement parmi la population de l'ensemble de notre nation. Aujourd'hui, sous la direction du Gouverneur Cuomo, nous prenons une mesure majeure pour apporter plus de transparence dans ces affaires qui ont érodé la confiance du public dans notre système de justice pénale. Grâce à l'engagement du Gouverneur pour combler le fossé entre nos communautés et

les forces de l'ordre, nous avançons en tant que ville et en tant qu'Etat. »

Le Sénateur Bill Perkins a déclaré : « Lorsqu'une personne non armée meurt des suites d'une interaction avec les forces de l'ordre, nous devons être absolument sûrs que l'enquête qui suivra est indépendante, rigoureuse, et dans la pleine quête de justice. Aujourd'hui, le Gouverneur Cuomo prend position pour faire en sorte que cela arrive. Je félicite le Gouverneur pour son décret afin de nommer le Procureur Général pour superviser ces affaires – c'est la bonne chose à faire. »

L'avocate publique de la Ville de New York, Letitia James, a déclaré : « La décision du Gouverneur Cuomo de nommer un procureur spécial dans les crimes contre les civils causés par des policiers est une action essentielle vers une réforme de la justice pénale. Les Procureurs de District dépendent intrinsèquement de la coopération de la police tous les jours, et nous avons besoin de mécaniques en place pour éviter des conflits d'intérêt et maintenir l'objectivité dans les affaires de violence policière. J'ai réclamé un procureur spécial pour ces types d'affaires immédiatement à la suite de la non condamnation du policier Pantaleo dans l'affaire d'Eric Garner, et je suis content de constater des progrès. »

Le décret complet peut être consulté ci-dessous :

N° 147

DECRET

UN PROCUREUR SPECIAL POUR ENQUÊTER ET POURSUIVRE LES AFFAIRES LIEES AUX DECES DE CIVILS CAUSES PAR LES AGENTS DES FORCES DE L'ORDRE

ATTENDU QUE, la Constitution de l'Etat de New York oblige le Gouverneur à veiller à ce que les lois de l'Etat de New York soient fidèlement appliquées ; et

ATTENDU QUE, j'ai solennellement juré, en vertu de l'Article 13, Section 1 de la Constitution, de soutenir la Constitution et de fidèlement m'acquitter des devoirs du bureau du Gouverneur ; et

ATTENDU QUE, il y a eu des récents incidents impliquant le décès de civils non armés qui ont mis à mal la confiance du public et la confiance dans notre système de justice pénale ; et

ATTENDU QUE, des inquiétudes ont été exprimées que de tels incidents ne peuvent pas être poursuivis au niveau local sans conflit ni biais, ou la perception du public de conflit ou biais ; et

ATTENDU QUE, il est nécessaire d'assurer qu'une enquête complète, raisonnée, et

indépendante et une poursuite de ces incidents soient menées sans conflit ni biais, ou la perception de conflit ou biais ; et

ATTENDU QUE, cela m'amène à conclure que mes obligations constitutionnelles prévoient que dans les cas où une question de conflit d'intérêt réel ou perçu existe, et pour assurer la pleine confiance dans notre système de justice pénale, un procureur spécial devra être nommé concernant ces incidents. La nomination d'un procureur spécial se substituera de toutes les manières à l'autorité et la juridiction d'un procureur de district de comté pour gérer, interpréter, poursuivre ou enquêter sur de tels incidents ; et

EN CONSEQUENCE, JE SOUSSIGNE, ANDREW M. CUOMO, Gouverneur de l'Etat de New York, en vertu des pouvoirs que me confèrent la Constitution et les Lois de l'Etat de New York, et en particulier la sous-division 2 de la Section 63 de la Loi Exécutive, j'exige par les présentes que le Procureur Général (ci-après le procureur spécial) enquête, et s'il y a lieu, poursuive certaines affaires impliquant le décès d'un civil non armé, en détention ou non, causé par un agent des forces de l'ordre, comme listé dans la sous-division 34 de la Section 1.20 de la Loi de procédure pénale. Le procureur spécial peut également enquêter et poursuivre dans les cas où, à son avis, la question est de savoir si le civil était armé et dangereux au moment de son décès ;

DE PLUS, pour toutes les affaires couvertes par les présentes, le procureur spécial doit avoir les pouvoirs et les devoirs spécifiés dans les sous-divisions 2 et 8 de la Section 63 de la Loi Exécutive aux fins de ce décret, posséder et exercer tous les pouvoirs de poursuite nécessaires pour enquêter et s'il y a lieu, poursuivre l'incident. La juridiction du procureur spécial supplantera et remplacera la juridiction du procureur de district de comté où l'incident s'est produit ; et un tel procureur de district de comté aura seulement les pouvoirs et les devoirs qui lui seront désignés par le procureur spécial comme spécifié dans la sous-division 2 de la Section 63 de la Loi Exécutive ;

DE PLUS, pour toutes les affaires couvertes par les présentes, le procureur spécial mènera une enquête complète, raisonnée et indépendante, notamment, mais sans s'y limiter, (i) la collecte et l'analyse des preuves, (ii) la réalisation d'interrogatoires de témoins, et (iii) l'examen des rapports d'enquête, des rapports scientifiques, et des enregistrements audio et vidéo ;

DE PLUS, pour toutes les affaires couvertes par les présentes, le procureur spécial (i) assistera en personne, à une session ou sessions de la Cour Suprême ou du tribunal de comté qui seront tenues et pour le comté d'une telle juridiction appropriée en cohérence avec ce décret, (ii) comparaitra en personne devant un grand jury composé pour toutes les sessions dudit tribunal, aux fins de mener toutes les procédures, examens et enquêtes, et (iii) présentera toutes les mesures et procédures pénales qui peuvent être prises devant ledit grand jury et d'autres grands jurys concernant tous les actes illégaux présumés comme décrit par ce décret ;

DE PLUS, pour toutes les affaires couvertes par les présentes, le procureur spécial me

soumettra, à moi ou mon représentant désigné, un rapport sur toutes les affaires où, (i) le procureur spécial renonce à présenter les preuves à un grand jury concernant le décès d'un civil comme décrit dans ce décret, en détention ou non, causé prétendument par un agent des forces de l'ordre, ou (ii) le grand jury renonce à prononcer une condamnation sur les accusations. Le rapport comprendra, dans toute la mesure permise par la loi, l'explication de ces conclusions et des recommandations pour une réforme systémique résultant de l'enquête.

Ce décret restera en vigueur jusqu'à ce qu'il soit modifié, suspendu ou annulé par le Gouverneur.

EN FOI DE QUOI, j'ai apposé ma signature et le sceau de l'État dans la ville d'Albany le huit juillet de l'année deux mille quinze.

PAR LE GOUVERNEUR

Secrétaire du Gouverneur

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418